

## **Assemblées générales statutaires du 30 septembre 2009**

### **Plan stratégique triennal (projet au 1<sup>er</sup> septembre 2009)**

**1/10/2009 – 30/09/2012**

#### **Présentation**

Le développement de l'Institut Français du Tourisme, à compter de la transformation de l'association de préfiguration en association définitive le 30 septembre 2009, sera assuré par les nouvelles instances qui seront désignées pour trois ans par l'assemblée générale ordinaire, sur la base des statuts modifiés le même jour par l'assemblée générale extraordinaire.

La perspective proposée par l'équipe qui a mené à bien la phase de préfiguration, consiste à porter en trois ans à un niveau d'avancement significatif la réalisation des objectifs généraux de l'association, dans les trois domaines définis dès l'origine, à savoir :

- l'amélioration et la professionnalisation des formations ;
- la recherche et l'innovation ;
- la veille et la prospective.

Chacun de ces axes de travail fait l'objet ci-dessous d'une courte présentation en vue de l'assemblée générale ordinaire du 30 septembre 2009.

Quelques points annexes sont ensuite abordés :

- le développement du réseau des pôles d'excellence ;
- la coopération internationale et le soutien à l'exportation ;
- l'organisation, les outils et les moyens de l'IFT ;
- la reconnaissance d'utilité publique visée à terme.

**1- L'action en matière de formation :**

- 1-1 L'inventaire des formations.
- 1-2 L'évaluation des formations.
- 1-3 La contribution à la définition d'une stratégie nationale des formations.
- 1-4 Les projets nouveaux de formation initiale et de formation continue.
- 1-5 L'ingénierie de formation.

**2- La recherche et l'innovation :**

- 2-1 Les axes et les moyens des recherches qui seront encouragés par l'IFT, notamment dans le cadre des pôles d'excellence :
  - sur la base des conclusions du Débat national organisé le 27 mai 2009 et de ses suites (cf groupes de travail de suivi à mettre en place le 23 septembre 2009) ;
  - en fonction des priorités avancées par chacun des pôles d'excellence ;
  - au vu des avis et recommandations du Conseil scientifique et professionnel définitif.
- 2-2 Une première évaluation sera effectuée à l'occasion d'un deuxième Débat sur la recherche, au printemps 2010 sur :
  - le lancement de l'annuaire des chercheurs français ;
  - le benchmark des recherches opérationnelles dans les grands pays touristiques (Europe, Chine, Russie, Amérique du Nord) ;
  - le lancement de programmes spécifiques : (Annuaire historique du tourisme ; Guide du tourisme (lieux les plus innovants en France) ; Actions pour construire un MIT du tourisme ; Enquête internationale ; Business plan du tourisme en France (2015, 2020), etc ;
  - l'ensemble des financements possibles, etc.

**3- La veille et la prospective**

- 3-1 La constitution d'un centre de ressources et de veille internationale (européenne, américaine et asiatique) sera engagée en réseau sur les thématiques « métiers », « compétences professionnelles », « évolution des secteurs », etc. en liaison avec les organismes et institutions compétents.
- 3-2 L'observation des métiers, des emplois et des rémunérations sera développée et étendue sur la base des résultats de l'enquête-pilote menée pendant la phase de préfiguration, et dont les résultats et l'évaluation (critères d'évaluation: formation, évolution de carrière, rémunération) seront présentés lors du Débat de l'IFT sur la formation prévu le 17 novembre 2009.
- 3-3 Une prospective du tourisme international sera engagée en réseau avec les grands partenaires internationaux.
- 3-4 Travail de publications.

## Annexes

### **1- Le développement du réseau des pôles d'excellence s'opérera en trois temps :**

- 1-1 La consolidation des pôles fondateurs.
- 1-2 L'identification et la constitution de pôles d'excellence nouveaux en métropole et outre-mer.
- 1-3 L'identification de démarches similaires engagées ou susceptibles d'être engagées dans d'autres pays, aux fins d'ouverture du réseau à l'international.

### **2- La coopération internationale et le soutien à l'exportation pourront porter en priorité sur le champ de la formation**

- 2-1 Les coopérations bilatérales, telle que celle engagée avec la Chine à l'occasion de l'Exposition Universelle de Shanghai en 2010 pourraient être développées, notamment avec la Russie, l'Inde, le Cambodge et certains pays méditerranéens et africains.
- 2-2 Les coopérations multilatérales sont aussi à explorer, ainsi que les partenariats avec l'AFD, Campus France et Atout France, avec lequel la complémentarité devrait tout particulièrement pouvoir s'exercer.

### **3- L'organisation (cf. nouveaux statuts)**

- 3-1 Un CA et un Bureau.
- 3-2 Un Conseil scientifique et professionnel.
- 3-3 Des Pôles d'excellence territoriaux.
- 3-4 Des Collèges de spécialité (académique, entrepreneurial, territorial).

### **4- Les outils**

- 4-1 Un site internet « participatif ».
- 4-2 Des Débats nationaux.
- 4-3 Des publications sur site et sur papier.
- 4-4 Des concours thématiques.
- 4-5 Un rapport annuel : le bilan social du tourisme en France (formations, emplois, évolutions de carrières, rémunérations, etc.).

### **5- Les moyens**

- 5-1 Un adossement au Cnam (locaux du siège à Paris, moyens humains et techniques).
- 5-2 Une équipe d'animation légère au plan national.
- 5-3 Des partenariats forts et diversifiés garantissant l'indépendance et la pérennité de l'IFT.
- 5-4 Des relais à travers les pôles d'excellence et les collèges de spécialités.

### **6- La reconnaissance d'utilité publique**

- 6-1 Elle présenterait différents avantages, tels que le positionnement de l'IFT sur une base d'intérêt général – donc au-delà des intérêts particuliers – des avantages fiscaux pour les partenaires soutenant des actions en matière de recherche et de formation, un statut favorable pour asseoir les partenariats avec les différentes institutions publiques, etc.
- 6-2 Il est donc proposé de remplir les conditions dans les meilleurs délais (trois ans d'existence, 200 membres au moins, etc.) ce qui incite à prendre notamment en compte l'année de la phase de préfiguration de l'association existante.